

**RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS 39-2019**

« SOUTIEN A LA REALISATION DE LA NOUVELLE USINE A GAZ DE CHF 578'389»

Nous remercions Messieurs Gérard Produit et Boris Mury du Comité de direction ainsi que Madame Cintia Stucker, chargée de projets culture, pour les réponses aux questions de la Commission. La Commission a reçu tous les compléments d'information désirés dans le cadre de ce préavis lors de la séance de Commission du 14 mars 2019.

Rappelons que les problèmes organisationnels, survenus au moment de la démission de l'ancienne structure dirigeante de l'UAG, ont nécessité le retrait du Préavis 31-2018 qui devait être présenté lors de la séance du Conseil intercommunal du 19 avril 2018. Le 12 décembre 2018, nous avons accepté le Préavis 35-2018 pour une demande de crédit de Fr. 210'000 pour soutenir les activités de l'UAG durant la période 2018-2020.

La logique aurait voulu que ce Préavis soit présenté avant la demande de fonds pour la programmation. Mais ce retard est dû à la longue procédure de levée des oppositions après la mise à l'enquête du projet d'agrandissement. Le Conseil communal de Nyon avait accepté le Préavis de Fr. 15'973'000 lors de la séance du 6 juillet 2015. Si le coût devait se boucler à la hausse, le montant de notre participation resterait le même.

Nous tenons à relever les points suivants :

- 1) La Commission salue la démarche d'inclure les communes hors DISREN et hors Région. Il faut remarquer que l'actuel DISREN ne permet de répartir les communes qu'en deux seuls cercles : Porteur et Solidaire, ceux-ci pouvant être subdivisés en deux sous-cercles A et B. La présence des communes hors DISREN et hors Région dans un cercle Porteur B peut étonner mais il serait impossible de créer un 'Cercle hors Région/DISREN'. Précisons qu'en cas de refus total ou partiel de ces communes de participer au financement de ce projet, la commune de Nyon (Porteur A) assumerait seule le montant non perçu « du cercle porteur B ».
- 2) La participation de 4.6% au titre de la solidarité justifiée par une participation similaire pour le projet du Zoo de la Garenne si l'on omet la répartition DISREN/FRET.
- 3) La participation du FRET (Fonds Régional pour l'Equipement Touristique), à hauteur de CHF 80'000.-, figure dans les fonds tiers. Ces fonds proviennent de la Région via la rétrocession des taxes de séjour perçues dans nos communes. Cette somme doit encore être validée par le Codir du Conseil régional. Bien que cette

participation ne fasse logiquement pas partie de ce préavis, il s'agit tout de même indirectement d'un appui des communes membres de la Région.

- 4) Selon la nouvelle présentation des comptes, les frais de suivi et d'accompagnement de la Région impactent ce préavis pour CHF 35'000.-.
- 5) La Commission a reçu des explications satisfaisantes à propos de l'envoi fort tardif du préavis en vue de la réunion de présentation. Elle souhaite que l'envoi des futurs préavis puissent laisser quelques jours aux membres des Commissions pour les étudier. Cela permet une meilleure préparation en vue des éventuelles questions à soulever.

### CONCLUSION

L'extension de l'Usine à Gaz répond bien à un besoin culturel régional. Nous vous recommandons d'accepter ce Préavis DISREN 39-2019 « Soutien à la réalisation de la nouvelle Usine à Gaz de CHF 578'389 » et

- ✓ D'accorder le crédit de CHF 578'389 en faveur de la nouvelle Usine à Gaz
- ✓ D'imputer le montant total de CHF 578'389 sur le compte DISREN 140.3185
- ✓ D'accepter la participation solidaire à hauteur de 4.6 % de la part régionale

Pour la Commission :

Florence Ursenbacher

Elvira Rölli

Francis Costiou

Alain Barraud

01.04.2019